

# Plan d'action 2024-2025

## Pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous



### À notre école

La prévention de la violence et le maintien d'un climat sain et sécuritaire demandent l'implication de tous les acteurs qui gravitent autour de l'école. Le personnel, les élèves ainsi que les parents doivent se mobiliser.

À l'École des Petits-Cheminots, la violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. C'est tolérance zéro à l'école, dans le transport scolaire et par le biais de l'électronique. Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, les élèves doivent le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement.

Toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les déclarer. Chacun a le droit d'être protégé et le devoir de protéger les autres.

### Portrait de la situation

À la suite de l'analyse de la situation de notre école, nous observons une augmentation de la proportion des élèves ayant des écarts de conduite (violence verbale et violence physique) entre juin 2021 et juin 2023.

Nous observons une complexité des problématiques vécues par les élèves. Malgré les interventions mises en place, nous constatons une augmentation des comportements de violence, tant au service de garde qu'à l'école. Les besoins des élèves sont de plus en plus variés, complexes et importants. Ces derniers nuisent à la réussite éducative.

Le sentiment de sécurité des élèves et du personnel est parfois fragile. Toutefois, l'équipe-école et les élèves ont un sentiment d'appartenance important envers leur milieu.

### Priorités

Nous poursuivons l'harmonisation des pratiques et les actions du plan de lutte, dont l'enseignement explicite des comportements attendus et les ateliers d'habiletés sociales en classe ou en sous-groupe par l'éducatrice spécialisée ou l'agente de réadaptation. Cela est dans l'objectif de diminuer les comportements perturbateurs et ainsi augmenter le sentiment de sécurité.

Poursuite des ateliers, dispensés à tous les élèves de l'école, à l'aide de la plateforme Moozoom basée sur les apprentissages sociaux et émotionnels (conscience sociale/relations interpersonnelles, conscience de soi, autorégulation, prise de décisions responsables).

Nous maintenons des activités collectives, rassembleuses et régulières qui renforcent le sentiment d'appartenance et soutiennent la motivation à adopter de bons comportements et attitudes, tout en permettant de s'exercer à « être ensemble ». S'ajoutent à cela les activités récompenses pour la classe étoile qui ont lieu à la suite d'un défi Étincelle.

### Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

Les parents peuvent téléphoner à l'école pour parler du vécu de leur enfant ou dénoncer une situation qui leur est rapportée avec l'adulte de leur choix. Ils peuvent également le faire par écrit aux adresses suivantes :

École Notre-Dame et École de la Passerelle : [passerelle@cssdn.gouv.qc.ca](mailto:passerelle@cssdn.gouv.qc.ca), ou [service-garde.passerelle@cssdn.gouv.qc.ca](mailto:service-garde.passerelle@cssdn.gouv.qc.ca)

L'équipe-école s'engage à communiquer et faire des suivis auprès des parents concernant les événements.

Rencontre de collaboration avec les parents et activités incluant les parents (conférences, activités rassembleuses, etc.)

### Document explicatif destiné aux parents de l'école

#### CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

#### VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

#### VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

#### INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.



## Nos principales actions pour prévenir la violence et l'intimidation

Au quotidien, des interventions de prévention active sont effectuées par l'équipe-école dans le but de prévenir les comportements inadéquats. Nous encourageons la responsabilisation et l'autonomie des élèves dans la gestion des conflits. Nous mettons toujours l'accent sur l'enseignement explicite des comportements attendus, notamment par la création de petites vidéos, mettant en vedette quelques élèves de l'école, à travers lesquelles les élèves peuvent identifier les bons comportements à reproduire. Des affiches qui mettent de l'avant les bons comportements sont présentes dans les différents lieux de l'école et explicitées. L'outil du « cycle de résolution de conflits » a été refait afin de mieux répondre aux besoins des élèves. Tous les élèves (sauf maternelle 4 ans) ont la chance de participer à des ateliers (habiletés sociales, gestes de civisme, résolution de conflits) en collaboration avec différents acteurs de l'éducation (éducatrices spécialisées ainsi que l'agente de réadaptation). De plus, pour intervenir de façon positive dans le développement des bons comportements, nous maintenons l'intervention d'Étincelle qui prend plaisir à souligner les attitudes et les comportements adéquats de façon à agir en renforçateur sur ces derniers. Un coin d'affichage à l'effigie de ce personnage permet de souligner les groupes méritants (étoile personnalisée pour la classe ou photo de groupe) quand ils sont pris en « flagrant délit de bonne conduite ». Nous poursuivons la communication entre le personnel scolaire et les parents dans le but d'assurer la cohérence dans les interventions.

## Nos principales actions lorsque survient une situation de violence ou d'intimidation

La direction traite avec diligence toute situation et communique promptement avec les parents des élèves concernés pour les informer et les impliquer dans la recherche de solution.

### Au moment où le geste est observé et suivi :

1. Mettre fin au comportement inadéquat.
2. Nommer le comportement attendu en lien avec les règles de vie.
3. Rencontre personnalisée entre l'adulte témoin et l'élève victime afin d'obtenir sa version des faits.
4. L'adulte témoin peut référer au titulaire, à un spécialiste, à l'éducatrice spécialisée, à une professionnelle ou à la direction de l'école afin de prendre le relais immédiat.
5. Rencontre de ou des élèves acteurs et suivi d'un arrêt d'agir au besoin.
6. Communication aux parents de l'élève victime ainsi que des élèves acteurs.

### Mesures de soutien, d'encadrement et sanctions :

Protection de l'élève victime (ex. : surveillance plus accrue des adultes, temps d'écoute et de soutien par l'éducatrice spécialisée, retour sur la situation après un délai pour s'assurer qu'elle est bien réglée). Application des conséquences graduées pour le ou les auteurs en fonction de la trajectoire d'intervention. Utilisation du formulaire « Écart de conduite » pour la communication et le suivi auprès des parents.

L'auteur de violence ou d'intimidation s'expose à des sanctions disciplinaires, comme prévu dans les règles de conduite de l'école. Celles-ci seront choisies selon le contexte et la gravité. Les parents de l'auteur de violence ou d'intimidation seront sollicités pour collaborer à la recherche de solutions et, tout comme leur enfant, devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse et ne se répète pas. Le tout, en ayant en tête le jeune âge de notre clientèle et notre mission d'éducation.

### Violence à caractère sexuel

Selon la Loi sur la protection de la jeunesse, les personnes adultes, peu importe leur fonction, ont l'obligation de signaler à la DPJ toutes les situations d'abus sexuels et d'abus physiques subies par des enfants. La confidentialité des personnes qui font un signalement à la DPJ est assurée.

S'il s'agit d'une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel, la direction de l'école doit informer l'élève victime de la possibilité de s'adresser à la Commission des services juridiques. Lorsque l'élève est âgé de moins de 14 ans, elle en informe également ses parents. Lorsque l'élève est âgé de 14 ans et plus, elle peut, si cet élève y consent, en informer également ses parents.

## Moyens pour signaler une situation de violence ou d'intimidation

Pour ces situations, les parents ou les élèves des écoles peuvent obtenir une assistance auprès de la personne désignée par le centre de services scolaire : [intimidation@cssdn.gouv.qc.ca](mailto:intimidation@cssdn.gouv.qc.ca) / poste 52011.

### Moyens pour signaler une situation à l'école :

Les parents peuvent téléphoner à l'école pour parler du vécu de leur enfant ou dénoncer une situation qui leur est rapportée avec l'adulte de leur choix. Ils peuvent également le faire par écrit aux adresses suivantes : École Notre-Dame et École de la Passerelle : [passerelle@cssdn.gouv.qc.ca](mailto:passerelle@cssdn.gouv.qc.ca), ou [service-garde.passerelle@cssdn.gouv.qc.ca](mailto:service-garde.passerelle@cssdn.gouv.qc.ca)

### Moyens pour signaler une situation dans le transport scolaire :

[st@cssdn.gouv.qc.ca](mailto:st@cssdn.gouv.qc.ca) / poste 52101 ou poste 27739 (ASSEZ)

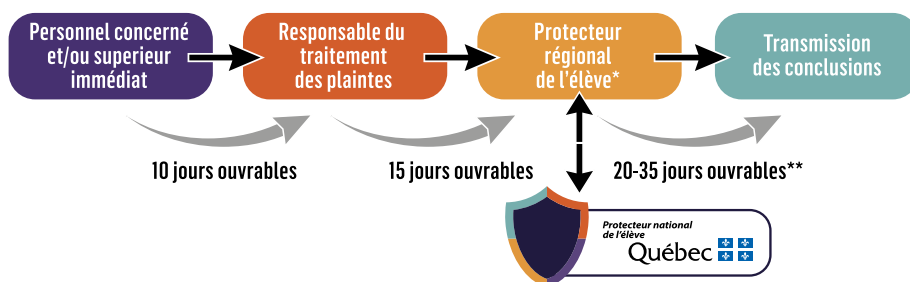
### Violence à caractère sexuel

Toute personne **peut signaler directement au protecteur régional de l'élève** une situation où un acte de violence à caractère sexuel a été commis à l'endroit d'un élève : [plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca](mailto:plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca) / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / [quebec.ca/droits-eleves](http://quebec.ca/droits-eleves).

## Processus pour procéder à une plainte

Une plainte peut être formulée par un élève ou l'un de ses parents à la suite d'une insatisfaction envers un service scolaire.

Ce schéma résume le processus à suivre (le processus complet et détaillé est disponible sur notre site Internet [cssdn.gouv.qc.ca](http://cssdn.gouv.qc.ca)) :



### Violence à caractère sexuel

Une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel **peut aussi être formulée directement au protecteur régional de l'élève** par un élève ou l'un de ses parents : [plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca](mailto:plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca) / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / [quebec.ca/droits-eleves](http://quebec.ca/droits-eleves).

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

Ce document a été vérifié par le conseil d'établissement le : 6 juin 2024

Centre  
de services scolaire  
des Navigateurs

Québec



# Évaluation annuelle des résultats

du plan d'action pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous

## Document destiné aux parents et au protecteur de l'élève

### Quelles étaient nos priorités/objectifs de l'année 2023-2024 ?

- Sensibiliser le personnel et les élèves sur la violence et l'intimidation ;
- Encourager la responsabilisation et l'autonomie des élèves dans la gestion des conflits ;
- Poursuivre le développement des apprentissages socio-émotionnels des élèves (plans de leçons, Moozoom, ateliers sur les habiletés sociales, interventions régulières, activités rassembleuses, etc.) ;
- Peaufiner et harmoniser les interventions des membres du personnel et les parents ;
- Augmenter le sentiment de sécurité des élèves.

### Quelles actions avons-nous réalisées ?

- Maintien de l'utilisation des plans de leçons uniformisés qui incluent des directives claires sur les comportements attendus, un enseignement explicite et la pratique des bons comportements ainsi que le renforcement des comportements désirés. En plus de l'ajout d'un plan de leçon spécifique sur la résolution de conflits pour renforcer les compétences sociales ;
- Interventions quotidiennes visant la prévention des comportements-défis ;
- Apprentissage explicite des comportements attendus et des règles de vie, tant à l'école, sur la cour qu'au service de garde ;
- Animation d'ateliers sur les compétences socio-émotionnelles en classe ;
- Interventions individuelles et en sous-groupe concernant la gestion des émotions, la résolution des conflits et les habiletés sociales ;
- Interventions individuelles avec les élèves à risque par l'agente de réadaptation permettant un soutien personnalisé et ciblé ;
- Poursuite du projet « Étincelle » mettant en avant les modèles positifs à suivre à travers des vidéos, des affiches et des messages à l'interphone ;
- Reconnaissance de l'implication, de l'engagement et du travail des élèves méritants tout au long de l'année, notamment par la remise de diplômes via le « Tableau de la fierté » et des défis Étincelles (comportements) ;
- Port d'une « une écharpe de visibilité orange » par tout le personnel surveillant afin de renforcer la surveillance dans la cour de récréation ;
- Création d'un document pour harmoniser les pratiques en cas d'écart de conduite, clarifiant la différence entre un écart mineur et majeur, et établissant la procédure à suivre en cas d'incident ;
- Élaboration de plans d'action personnalisés selon des besoins des élèves pour les aider à atteindre leur plein potentiel ;
- Clarification du rôle de l'élève (nos attentes) visant à établir des attentes claires et cohérentes pour tous les élèves ;
- Ajout de surveillants lors de la période du dîner ;
- Poursuivre le plan d'action pour un milieu sain et sécuritaire.

### Quels sont les résultats et les impacts de ces actions ?

La réussite éducative comprend trois volets, soit d'instruire, de socialiser et de qualifier. En effet, les élèves sont en apprentissage académique, mais également en apprentissage « social ». Il faut donc leur enseigner les comportements et attitudes attendus. Nos priorités sont de soutenir tous nos élèves dans l'acquisition et le développement d'habiletés contribuant à empêcher les gestes liés à l'intimidation et à la violence. L'équipe-école est supportée par Étincelle, personnage ayant pour mission d'accompagner les élèves dans le développement de leurs habiletés sociales et dans l'acquisition de moyens efficaces liés à la résolution de conflits. Sa principale mission est de reconnaître et de souligner les bons coups observés, et ce, en prenant les élèves en flagrant délit de bons comportements (encadrement positif).

Malgré les interventions mises en place, nous constatons une augmentation des comportements de violence, tant au service de garde qu'à l'école. Les besoins des élèves sont de plus en plus variés, complexes et importants. Ces derniers nuisent à la réussite éducative.

En juin 2025, nous souhaitons réduire le nombre d'élèves ayant des écarts de conduite à un pourcentage de moins de 15 %.

	Juin 2020	Juin 2021	Juin 2022	Juin 2023	Juin 2024
<b>Nombre d'élèves fréquentant l'école</b>	224	234	246	296	294
<b>% des élèves ayant reçu un écart de conduite</b>	COVID	14,5 %	15,9 %	18,4 %	20 %